

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DPVI 45 Subvention à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (12e) et signature d'une convention biennale.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure,

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration une subvention et lui propose le versement de la subvention correspondante.

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6^{ème} commission.

Délibère

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention biennale, dont le texte est joint à la présente délibération avec la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration (12e).

Article 2 : Une subvention de 5.000 € est attribuée à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration pour la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Paris et la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI) au bénéfice des publics des associations et d'autres structures parisiennes.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.